

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

23 OCTOBRE 2002

RAPPORT D'ACTIVITES

DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES ECOLES
DU 1^{er} JUILLET 1998 AU 30 JUIN 1999(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
PAR M. **DAMSEAUX**

(1) Voir Doc. n° 49 (1999-2000) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a examiné conjointement au cours de sa réunion du 23 octobre 2002 (1) le rapport d'activités du Conseil général des Hautes Ecoles du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999, le rapport d'activités du Conseil général des Hautes Ecoles du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000 [doc. 142 (2000-2001) n° 1] et le rapport du Conseil de l'éducation et de la formation pour l'année 2000 [doc. 165 (2000-2001) n° 1].

I. EXPOSE DE MME DUPUIS, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Mme la ministre Dupuis resitue le Conseil général des Hautes Ecoles. C'est l'instance supérieure d'avis de l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles. Sa particularité est d'être un lieu d'expression participatif à tous les niveaux, quels qu'ils soient.

Y sont représentés les étudiants, les membres du personnel, les pouvoirs organisateurs, les milieux sociaux, syndicaux et patronaux. Mme la ministre Dupuis pense que l'on retrouve ce brassage d'intérêts dans toutes les instances qui dépendent du Conseil général des Hautes Ecoles. Ainsi, au sein de chaque Conseil supérieur, (il y en a un par catégorie d'enseignement, soit au total huit) ces différents acteurs sont représentés. De même, le Conseil attache une grande importance à ce que toutes ses composantes aient la possibilité de participer aux différentes commissions de travail qu'il crée: Commission de la promotion de l'enseignement

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

Mme Bertieaux, MM. Boucher (en remplacement de M. Ancion), Damseaux (rapporteur), Mme Derbaki Sbaï (en remplacement de M. Jamar), MM. Fontaine, Wahl (en remplacement de M. Mathieu), Daïf, Moock, Poty (Président), Mme Cavalier-Bohon, MM. Cheron, Henry, de Lamotte et Scharff.

Ont assisté aux travaux de la commission:

Mme Corbisier-Hagon, membre du Parlement;
Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique;

M. Bertoux, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Gaspard, attaché au cabinet de M. le ministre Demotte;

M. Roggeman, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Dupuis;

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR;

M. Stampart, expert du groupe PS;

Mme Platteeuw, experte du groupe ECOLO;

M. Jauniaux, expert du groupe PSC.

supérieur, Commission de la simplification administrative, Commission passerelles, Commission de la politique sociale, etc.

Si ce souci peut parfois apparaître comme une lourdeur, il a le mérite de donner un certain poids aux avis qui sont émis par le Conseil général. Le Conseil général peut bien entendu soit être saisi par le Gouvernement, et c'est le cas dans le cadre des procédures de programmation des différents décrets qui restructurent l'enseignement organisé en Hautes Ecoles, soit rendre un avis d'initiative. Les avis les plus récents élaborés de cette manière ont eu trait au processus d'harmonisation de l'espace européen d'enseignement supérieur.

En termes d'activité, Mme la ministre Dupuis souligne que le Conseil général est très productif et couvre l'ensemble des rapports puisqu'en cinq ans d'existence (il était installé pour la première fois en avril 1997), il a remis une cinquantaine d'avis dont certains sont le fruit d'un très long travail au sein du Conseil supérieur. Elle cite en exemple le cas de l'avis n° 44 qui est relatif à la clarification de l'offre d'enseignement et qui est à la base d'un prochain décret établissant la liste des grades académiques. Elle espère pouvoir proposer ce décret prochainement aux membres de la commission.

Le Conseil général se réunit de manière ordinaire mensuellement. Il est aidé dans ses tâches par deux membres du personnel administratif et trois chargés de mission qui se partagent le travail et l'animation des conseils supérieurs. Ses membres sont désignés pour une période de cinq ans par le Gouvernement sur la proposition des différents corps cités, et là encore, la volonté d'équilibre entre les réseaux est respectée puisque la présidence et la vice-présidence proposées par le Conseil lui-même sont réparties entre les deux grandes tendances idéologiques. Le Président actuel, M. Michel Tordoir, est issu de l'enseignement libre confessionnel et il a remplacé récemment M. Daniel Chasse qui, lui, venait de l'enseignement officiel subventionné. Mme la ministre Dupuis précise que le Conseil général est très attentif aux travaux de la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Mme la ministre Dupuis ne voudrait pas clôturer cette rapide présentation sans évoquer les relations qu'elle entretient avec le Conseil depuis sa prise en fonction. Comme tous les ministres qui l'ont précédé depuis 1996, elle est représentée par un de ses collaborateurs et elle précise qu'elle pense avoir demandé systématiquement l'avis du Conseil, même s'il n'était pas requis. Elle lui a également présenté ses projets, ce qui donne lieu de temps de temps à débats et discussions. Mais elle pense que les moments les plus importants étaient la préparation du

Sommet de Prague ou la réflexion sur la réforme de la formation initiale. Le prochain décret sur les grades académiques en Hautes Ecoles a évidemment fait l'objet de très nombreuses rencontres.

Mme la ministre Dupuis pense que cette collaboration entre tous est un bon garant de chances de réussite d'un projet sur le terrain. Elle déclare qu'il faudrait instaurer de manière plus structurelle des concertations du même genre entre les différents systèmes de l'enseignement supérieur à travers une structure qui serait de nature plus permanente et à laquelle Mme la ministre Dupuis croit que le Conseil général est attaché à participer. Elle croit même qu'il est demandeur.

Mme la ministre Dupuis déclare qu'elle n'a pas voulu entrer dans le détail des différentes propositions qui sont faites car le champ des activités est multiple, très large, très bien instruit et empreint en permanence d'une logique d'équilibre entre participants.

II. DISCUSSION GENERALE

M. Henry signale que les deux rapports d'activités du Conseil général des Hautes Ecoles, celui du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999 [doc. 49 (1999-2000) n° 1] et celui du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000 [doc. 142 (2000-2001) n° 1] énumèrent strictement les activités du Conseil général et qu'il est donc difficile de discuter sur les contenus, d'autant que la commission reçoit régulièrement les avis émis.

Il propose qu'on s'interroge à l'avenir à une présentation du rapport par une délégation du

Conseil général. Il estime qu'il pourrait y avoir également une partie évaluative sur le fonctionnement du Conseil général.

M. de Lamotte demande à Mme la ministre Dupuis la proportion d'avis rendus sur initiative et sur demande. Il demande également s'il est possible d'évaluer le suivi des avis.

Mme la ministre Dupuis signale qu'elle transmettra au Conseil général des Hautes Ecoles la demande émise par M. de Lamotte. Elle précise qu'elle peut demander le suivi des avis qu'elle a demandé, par exemple sur les grades académiques et les ECTS.

M. de Lamotte ajoute qu'il serait intéressant de connaître les propos des opérateurs de terrain vis-à-vis du suivi de ces avis.

III. VOTE

Le rapport d'activités du Conseil général des Hautes Ecoles du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999, le rapport d'activités du Conseil général des Hautes Ecoles du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000 [doc. 142 (2000-2001) n° 1] et le rapport du Conseil de l'éducation et de la formation pour l'année 2000 [doc. 165 (2000-2001) n° 1] sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité des membres présents, la commission fait confiance au rapporteur et au Président pour la rédaction du présent rapport.

Le rapporteur,

A. DAMSEAUX.

Le Président,

Fr. POTY.